

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23
Pouvoirs : 5

Date convocation : 19/09/2025
Affichage : 19/09/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 septembre à 18 H 00, le conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Patrick FERRERES, Johanne TRIOULIER, Guylène BLAES, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Liliane PERISSAGUET, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL,

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EN FAVEUR DE LA SAS VINCENT DELOR :

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré, lors de sa réunion du 18 avril 2023, pour participer au programme d'aide à l'immobilier d'entreprise du département de la Lozère à hauteur d'une enveloppe annuelle de 30 000 €. Et Le Conseil Communautaire a également délibéré, lors de sa réunion du 13 mars 2025, pour faire évoluer les règles de gestion de cette enveloppe.

Dans le cadre de la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aide en matière d'immobilier d'entreprise au Département de la Lozère, ce dernier a réalisé l'instruction de ce dossier.

En fonction des conclusions favorables de cette instruction, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur plusieurs points.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

EMET UN AVIS FAVORABLE au dossier d'instruction établi par le Département de la Lozère dans le cadre de la convention de délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise

PREND ACTE du plan de financement prévisionnel du projet qui, après instruction, s'établit comme suit :

DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	COUT ELIGIBLE	AIDES SOLLICITEES (PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL)		Autofinancement
			Département	CCHAM	
SAS Vincent DELOR	Extension de bâtiment et Aménagement du bâtiment existant	207 609,15 €	10 899 €	10 899 €	185 811,15 €

DECIDE l'octroi de la subvention de la CCHAM de **10 899 €** au profit de la SAS VINCENT DELOR pour financer son projet d'extension de bâtiment et d'aménagement du bâtiment existant.

ENGAGE la CCHAM à verser cette somme au Département de la Lozère (à réception du titre de recettes) dans la mesure où ce dernier en aura fait l'avance auprès de la SAS VINCENT DELOR.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier Margeride
Le Président,


Francis CHABALIER